

## SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les États parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport. Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

### II.1. Introduction

a	Etat partie	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien Parc National MANOVO-GOUNDA Saint Floris.	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : 8° 55' N Longitude : 21° 25'E	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	1987	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Min. de l'Env. Eaux, Forêts, Chasses et Pêches. Personne responsable : Directeur de la Faune Adresse : Min. Env. Eaux, Forêts Ch. et Pêches Ville et code postal BP 830 BANGUI RCA Téléphone : (236) 61 02 16 Fax : (236) 61 47 51 E-mail : PDRN II " PDRN 99 a Calva-com"	005 006 008
f	Date de ce rapport	Novembre 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Dr. Daniel Eméry DEDE  Titre : Ministre	010

## II.2. Déclaration de valeur

### II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie.	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie - <b>PRINCIPAL RESERVOIR D'EAU ALIMENTANT</b> Bassin du Chari et Bassin de l' Oubangui. - Habitat exceptionnel avifaune - <b>PLAINES</b> alluviales avec pâturage gds mammifères - Carrefour phyto, zoo, géographique-biodiversité	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.  Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels : i - ii - iii - iv - v - vi  Critères naturels : i - ii - iii - iv	009  010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		012
e	Réactions à ces observations		013

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		000
<i>II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur</i>		
a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI / NON 000
b	<p>ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien</p>	<p>Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI / NON</p> <p>Si oui, pourquoi ? <b>Péril</b></p> <p>000</p>
c	<p>Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.</p>	<p>La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI / <del>NON</del></p> <p>La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI / NON</p> <p>000</p>
d	<p>Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.</p>	<p>L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI / NON</p> <p>000</p>
e	<p>Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.</li> </ul>	<p>Nouvelle déclaration de valeur :</p> <p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<ul style="list-style-type: none"><li>• Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.</li></ul>	<b>INCURSION DES BRACONNIERS</b>	
---	----------------------------------	--

### II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

<p>a) Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	000
<p>b) Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? <del>XXXI</del> / NON</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur? OUI / <del>NON</del></p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévisions humaines</li> <li>- Transhumance incontrôlée ayant un impact néfaste sur les ressources Sol végétation ...</li> </ul> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>Néant</p>	000
<p>c) Veuillez noter qu'une analyse plus</p>		000

Convention du Patrimoine mondial culturel et nature!  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ? OUI / <del>NON</del>	
--	--	--

## II.4. Gestion

### II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

<p>a Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : <u>Etat</u> - Région - Privés</p> <p>Statut légal :</p> <p><i>Parc National</i> Parc National</p> <p>Cadre juridique (national et local)</p> <p><i>National</i> National</p> <p>Cadre institutionnel (local)</p> <p><i>national</i> National</p>	000
	<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p>Responsable: Direction de la Faune Adresse: Min. Env. Eaux For. Ch. et Pêches Code postal et Ville: BP 830 BANGUI RCA Téléphone: (236) 61 02 15 Fax: (236) 61 47 51 E-mail: PRDN II (<del>PBRN</del> 99 acaalva-com)</p>	000
<p>b ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des limites du bien en vue aménager une zone tampon pouvant prendre en compte des besoins des populations riveraines.</li> <li>- Implication population dans la gestion</li> <li>- Mise en place des moyens pour assurer la surveillance en l'Aménagement du Parc.</li> </ul>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

II.4.2. Gestion et planification

000

a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.

Niveau auquel la gestion du bien est exercée :  
sur le site  oui  
dans la région  oui  
depuis l'administration centrale  oui

Changements survenus au site depuis l'inscription dans :

Le mode de propriété  
Néant

Le statut légal

Les mesures de protection  
Lutte Antibraconnage

Les limites  
Non

Les moyens mis à disposition

Création de 2 bases ( Gordil Manovo)  
pour la protection - Surveillance aérienne  
les surveillants-pisteurs du PDRN;

b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.

Plans agréés relatif au bien :

plan régional : Schéma Directeur

Aménagement Région Nord

plan local :

plan de conservation : Zonage des Parcs  
du Nord-Création des zones cynégétiques villag.

plan de développement touristique :

etc.

Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.

Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

<p>a Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : OUI / <del>NON</del></p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : OUI / <del>NON</del></p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : OUI / <del>NON</del></p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : OUI / <del>NON</del></p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : OUI / <del>NON</del></p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : OUI / <del>NON</del></p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : OUI / <del>NON</del></p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI / <del>NON</del></p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI / <del>NON</del></p>	000
<p>b</p>	<p>Mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>En fonction d'une législation spécifique</p> <p>Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale <input checked="" type="checkbox"/> ONG</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : OUI / <del>NON</del></p> <p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité :</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>indicateurs définis :          personnel formé : 32 Surveillants pis-          teurs</p> <p>Révision prévue tous les ..... ans</p>	
c (fournie copie du plan en annexe)	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de          gestion :</p> <p>Pas de financement prévu          Financement garanti          Financement national X          Financement bilatéral          Financement intergouvernemental X</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de fonds X          Manque de personnel formé X          Problèmes administratifs ou législatifs</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p>	000
c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : NGOUADAKPA Dominique          Titre : Directeur de la Faune          Adresse : Min. Env. Eaux, For. Ch. et Pêches          Code postal et ville : BP 830 BANGUI          Téléphone : (236) 62 02 16          Fax : (236) 61 47 51          E-mail : PDRN II "PRDN 99 a calva com"</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

<p>a. L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,</p>	<p><b>Ressources humaines</b></p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction :</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : 3</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes Pisteurs Chauffeurs Secrétaires Ouvriers Manoeuvres temporaires pour ouverture pistes</p>	<p>000</p>
<p>b. et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,</p>	<p><b>Ressources financières ordinaires</b></p> <p>Sources et niveaux de financement Néant</p> <p>Revenus directement issus de la gestion Nature Montant Utilisation</p>	<p>000</p>
<p>c. ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p><b>Besoins de formation de son personnel</b></p> <p>Carences constatées</p> <p>Besoins de formation du personnel :</p> <p>Types de formations souhaitées Environnement - Tourisme Formation des pisteurs sur la lutte anti braconnage</p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

<p>a Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre</p> <p>Programmes locaux en place</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement)</p> <p>Financements (origine, montant)</p>	<p>000</p>
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>a. Centre du Patrimoine Mondial Néant b. Campagne internationale de l'UNESCO Néant c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence Néant d. Autres aides: Financement Union Européenne (7° et 8° FED)</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales Néant</p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

<p>a L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,</p>	<p><b>Etudes scientifiques</b></p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche : Laboratoires : un petit laboratoire existe Hébergement de chercheurs : oui Véhicules : Matériel scientifique : non Bases de données : oui Herbiers : en cours de réalisation Collections zoologiques : 99 spécimens Personnel compétent (techniciens, laborantins) Néant</p>	<p>000</p>
<p>b Sur les projets de recherche :  pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.</p>	<p><b>Programmes de recherche/développement</b></p> <p>Programme de Développement Titre du programme : du Nord RCA Organisme(s) soutenant la recherche : Participation d'équipes nationales et/ou étrangères : Muséum d'histoire de Paris + Univ. Amér. Objectifs du programme : Meilleure connaissance biodiversité de la zone Etat d'avancement : Collecte de plusieurs spécimens et en cours d'identification à l'étranger Résultats obtenus : Découverte de nouvelles espèces ou sous espèces Publications : Ressources humaines concernées : 1 Expert spécialiste en faune et en écologie assisté 99 cadres nationaux.</p>	<p>000</p>
<p>c les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données, l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.</p>	<p><b>Nouvelles techniques de gestion</b></p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique Type Capacité Année</p> <p>Accès possible au réseau internet <del>XXX</del> / NON Accès effectif au réseau internet <del>XXX</del> / NON Utilisation du courrier électronique <del>XXX</del> / NON Existe-t-il un Système d'Information Géographique</p>	<p></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>(SIG) pour le site :</p> <p>en projet ? en cours ? fonctionnel ?</p>	
<p>d les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p><b>Activités éducatives</b></p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? Combien ?                   envisagées mais non réalisées</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI / <del>NON</del></p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : <del>OUI</del> / NON</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</p>	000
<p>e d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p><b>Information et sensibilisation</b></p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <p>Par la Radio uniquement</p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

		000
<p>a Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;</li> <li>• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;</li> <li>• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;</li> <li>• quel rôle joue le classement au le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.</li> </ul>	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial <b>Non</b></p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial <b>Non</b></p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs <b>Non</b></p> <p>Musée de site <b>Non</b></p> <p>Sentiers de découverte <b>Non</b></p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) <b>oui</b> <del>mais abandonnées</del> faute de moyens financiers</p> <p>Stationnement des véhicules <b>Non</b></p> <p>Toilettes <b>Non</b></p> <p>Soins d'urgence et sauvetage <b>Non</b></p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue <b>Non</b></p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc.</p> <p>Journées portes ouvertes <b>Non</b></p> <p>Manifestations spéciales ou expositions <b>Non</b></p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite <b>Non</b></p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site <del>mineur à cause du manque d'information sur le site à l'intérieur comme à l'extérieur</del> Autres réalisations :</p>	
<p>b A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien OUI / <del>NON</del></p>	

	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien OUI / <del>NON</del>	
--	---	--

**Annexes :** • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

## II.5. Facteurs affectant le bien

### II.5.1. Degrés de menace

a	<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p><b>Pressions liées au développement :</b></p> <p><b>Intégrité visuelle :</b></p> <p>Chantiers Déchets et ordures Non Constructions Non Immeubles Non Infrastructures mal intégrées Oui Pâturage illégal et surpâturage Oui Coupes de bois Non Défrichements Non</p> <p><b>Intégrité structurelle</b></p> <p>Routes Barrages Mines Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) Non Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) GAZ carbonique venant des fe de brousse Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales Oui, braconnage orienté vers les grands mammifères - Elephants girafe Elan.</p> <p><b>Intégrité fonctionnelle</b></p> <p>Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	000
---	--	--	-----

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>b les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Modifications du relief Non          Modification du couvert végétal Oui, due aux feux de brousse, piétinement des boeufs en transhumance et surpaturage.          Intégrité structurelle</p> <p>Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales Oui          Réintroductions d'espèces animales ou végétales Non          Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels Non          Suppression d'espèces introduites animales ou végétales Non</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Qualité des processus entretenant la vie          Conservation de la productivité biologique          Conservation de la diversité X          Fonctionnement des cycles (eau, etc.) X          Changements climatiques prévisibles X</p>	<p>000</p>
<p>c les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes : Non          Glissements de terrain : Non          Avalanches : Non          Inondations : <del>Non</del> Oui          Sécheresses : Oui          Incendies : Oui</p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Volcanisme : Non  Autres :	
--	----------------------------------	--

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an              Origine des visiteurs              Evolution pluriannuelle de la fréquentation              Revenus annuels du tourisme</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?)              Distance 750 kms              Route revêtue 180 km              Piste saisonnière Koumbala              Aéroport Oui Manovo              Gounda              Gordil</p> <p>Circulabilité dans le site : Non              Pour les handicapés, Oui              Pour les véhicules,              En fonction des saisons</p> <p>Pressions exercées par le tourisme :              Prélèvements (faune, flore, objets) X              Dégâts (piétinement) X              Gestion des déchets (poubelles, W.C.)              Incendies</p> <p>Equipements pour les touristes :              Aires de pique-niques, X              gites d'étape,              corbeilles à déchet, Non              signalisation sur pistes Oui              etc.. à l'intérieur du Parc</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ?</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? Oui à condition de mener une lutte contre le braconnage étranger et armée pour les autres formes du Tourisme (écotourisme)</p>	<p>000</p>
--	--	------------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p><b>Relations avec la population riveraine du site</b></p> <p>Evaluation de la population locale</p> <p>Néant Nombre d'habitants vivant dans le site,          15.000 Nombre d'habitants vivant dans la zone          tampon (20 km)</p> <p>? Evolution depuis la création du site.  <del>Pêches, Chasses, récolte de miel</del></p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou          des zones d'activité illégales</p> <p>Villages (localisation, population) ou          campements (durée)</p> <p>Activités (cf. considérations socio-          économiques)</p> <p>Pêches Chasses, récolte de miel</p> <p>Particularités culturelles de cette population</p> <p>Population islamisées à près de 80%</p> <p>Considérations socio-économiques</p> <p>Agricul. Systèmes de production principaux</p> <p>Vueillette Utilisation de ressources naturelles dans          le site du PM (activités des habitants          Chasse vers l'environnement naturel.)          Pêches</p> <p>Comité de Relation avec le développement durable          gestion Contrats ou chartes de co-          des ZCV développement avec la population          (zone Tampon locale)</p> <p>Implication du personnel local dans la          gestion du site</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés</p> <p>Causes</p> <p>Origine géographique</p> <p>Nombre de réfugiés</p> <p>Début du phénomène</p> <p>Conséquences</p> <p>Solutions envisagées</p> <p>Situations d'insécurité et conséquences</p> <p>Présence braconniers armés étrangers,          insécurité les pays voisins, accentuation          Autres facteurs affectant le bien-être          du braconnage - insécurité pour les touristes          vandalisme, vol, pillage</p>	<p>000</p>
------------------------------------	---	------------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Déboisement du aux incendies (feux Braconnage Oui de brousse) Pâturage illégal Oui</p> <p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration des moyens de lutte contre le braconnage</li><li>- Contrôle de la transhumance</li></ul> <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une maîtrise partielle du braconnage</li><li>- un repeuplement progressif de faune</li></ul> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ? <del>OUI</del> / NON</p> <p>De quelle manière ?</p>
--	---

6

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

<p>a Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p><b>Méthodes de prévention des menaces et pressions</b></p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain :</p> <p>Avalanches :</p> <p>Inondations : Néant</p> <p>Sécheresses :</p> <p>Incendies :</p> <p>Volcanisme :</p> <p>Autres :</p> <p>Pollutions industrielles : Néant</p> <p>Vandalisme, vol, pillage : Néant</p> <p>Infrastructures industrielles :</p> <p>Barrages</p> <p>Mines</p> <p>Réseaux de transport électrique</p> <p>Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme</p> <p>Création couloir de transhumance et son respect</p> <p>Braconnage</p> <p>Renforcement de l'effectif et des moyens des équipes de lutte <del>en</del> contre le braconnage</p> <p>Urbanisme</p> <p>Tourisme</p>	<p>000</p>
<p>b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p> <p>Le grand braconnage se fait plus à l'extérieur des Parcs Nationaux qu'à l'intérieur</p>	<p>000</p>
<p>c et indiquer quelles mesures pour v</p>		<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
 Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier. Mise en place postes militaires pour contrôler les frontières. Mesures envisagées dans l'avenir. Opérations conjointes Militaires, Pisteurs pour lutter contre le braconnage.	2
---	---	---

II.6. Suivi

<p>a Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p><b>Exercices de suivi précédents</b>          (suivi périodique ou réactif)          (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : <del>OUI</del>/NON</p> <p>Suivi périodique des ressources de flore :          fréquence <del>XX fois/an</del>          méthodologie (envisagé)          inventaire          estimations          bilan</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation :          fréquence 1 fois / an          méthodologie survol aérien, à pied (patrouille)          catégories Oui          bilan Oui</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune :          fréquence          méthodologie          inventaire          estimations          bilan</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories          fréquence          méthodologie          catégories</p>	<p>000</p>
--	--	------------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p align="center">et/ou</p> <p>Suivi des constructions et édifices</p> <p>Ressources humaines affectées à ces suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-1 Responsable suivi Ecologique Expatrié Spécialiste en écologie</li> <li>-1 Cadre national Ingénieur des E.F.</li> <li>- Quelques Agents du suivi écologique formés pour les circonstances</li> </ul> <p>Moyens matériels afférents</p> <p>1 véhicule fourni dans le cadre du Programme de Développement de la Région Nord.</p>	
<p>b Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'animaux en troupeau</li> <li>2. Fréquence des accrochages avec les braconniers</li> <li>3. Nombre d'ossement de gros mammifères tués.</li> <li>...</li> </ol>	000
<p>c Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi</p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p>	000
<p>d Dans certains cas spécifiques, le</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p> <p>Néant</p>	
--	---	--

## II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p>	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p>	000
c	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre  Organisation : Responsable : Adresse : Téléphone : Fax : E-mail :	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en œuvre	000
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale OUI / <del>NON</del>  Type d'assistance souhaitée : - Formation des cadres - Appui pour l'encadrement - Appui Financier et Matériel	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : Adresse : 2. Nom : Adresse : ...	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme Personne responsable Adresse	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## II.8. Documentation jointe

- Cartes et plans de situation du site
- Carte du site (zonage)
- Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :
  - Impression générale (vue d'ensemble du site)
  - Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)
  - Photos illustrant l'état physique de conservation du site
  - Photos des principales atteintes au site et à ses environs
- Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site
- Bibliographie indicative

a		000
---	--	-----